

AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT

TRAVAILLER COMME AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT À L'OMHQ C'EST ...

- Accomplir des tâches variées et multidisciplinaires permettant d'alterner entre le terrain et le bureau
- Bénéficier d'une qualité de vie : une semaine de travail c'est 38.75h.
- *Rejoindre un milieu tissé serré composé de 180 passionné.e.s*
- Faire une différence, à chaque jour, en mettant l'habitation au service du citoyen.

VOS AVANTAGES

- Avancement d'échelon et augmentations salariales jusqu'à concurrence d'environ 6% par année
- 4 semaines de vacances après 1 an de service
- 4 jours de congé de maladie
- 6 jours de congé personnels
- 13 fériés
- Congés durant la période des fêtes
- Accès à l'assurance collective incluant le dentaire et régime de retraite à cotisation déterminée (la contribution de l'employeur peut atteindre 9.5%)
- Horaire variable
- Remboursement avantageux des frais de déplacement
- Salle d'entraînement au bureau
- Entreprise en santé

VOS RESPONSABILITÉS

Relevant de la direction adjointe de la gestion des immeubles, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à :

- participer à l'identification et le développement de projets de logements sociaux et abordables;
- participer à l'élaboration de plan d'investissements, la recherche de terrains, la préparation de documents pour offres d'achats;
- préparer des dossiers administratifs: appels d'offres, modifications de servitudes, etc.;

- effectuer la recherche de financement et de demandes de subvention;
- effectuer le suivi administratif et financier de projets de construction ainsi que procéder à la fermeture de dossiers (suivi budgétaire).

LES INCONTOURNABLES

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) dans une concentration technique pertinente notamment en gestion urbaine, immobilière, évaluateurs agréés, etc.

2 ans d'expérience dans des fonctions jugées similaires.

Habilités technologiques notamment chiffrer Excel

La connaissance des programmes de subventions de la SHQ et des lois et règlements en lien avec l'octroi de contrats sont des atouts.

TRAITEMENT

Selon l'échelle de traitement de la classe 8, de la convention collective des employés de bureau de l'OMHQ sur une base de 38.75 heures/semaine (45 093\$ - 57 995\$) plus les avantages sociaux.

INSCRIPTION

Faire parvenir votre offre de service au plus tard **le 23 juin 2023, avant 16 h**, par courriel à drh@omhq.qc.ca